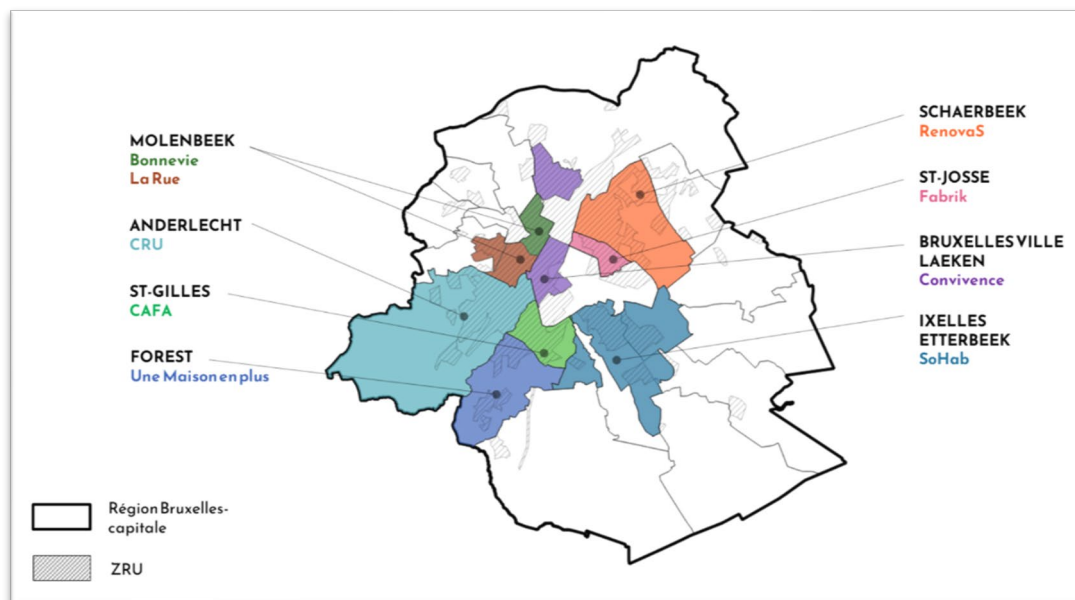


Bruxelles, le 1^{er} juillet 2026.

Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'état,

Depuis plus de 30 ans, le Réseau Habitat œuvre à l'amélioration du cadre de vie des habitants et habitantes de Bruxelles, en particulier les publics les plus fragilisés, travaillant de manière interreliée sur l'espace privé (le logement) et l'espace public (le quartier). Le Réseau assure des missions suivant ces 2 axes : l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leur logement (conseil en rénovation, énergie et usage) et un renforcement de l'implication et une appropriation positive du quartier (développement local intégré).

Il est un **outil régional ciblé à l'attention des habitantes et habitants des quartiers populaires.**



Les actions du Réseau Habitat s'adressent à plus de 15.000 Bruxelloises et Bruxellois par an, en moyenne. Environ 3.000 ménages (dont 70 % de ménages précaires) sont accompagnés gratuitement par nos conseillères et conseillers en rénovation dans le projet d'amélioration de leur logement et nos actions de quartier touchent plus de 12.000 personnes.

Dans une Région bruxelloise sous haute pression financière, le nouveau Gouvernement cherche où faire des économies et veut rationaliser. Pourtant, comme vous le rappelez aux 6e et 9e points de votre déclaration de politique régionale, le droit au logement est consacré par la Constitution et il est nécessaire d'intensifier la politique d'isolation du bâti. Notre rôle se situe précisément à l'articulation entre le respect de ce droit fondamental et la nécessaire rénovation des logements. En tant que Réseau Habitat, nous offrons un accompagnement indispensable pour répondre à la fois aux besoins individuels des ménages des quartiers les plus pauvres et aux enjeux régionaux collectifs (enjeux de rénovation urbaine, environnementaux, etc.).

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'une réduction des moyens du Réseau Habitat constituerait une fausse économie. Lorsque l'accompagnement disparaît, les problèmes demeurent : logements dégradés, précarité énergétique accrue, rénovations reportées et ménages qui renoncent aux aides auxquelles ils ont droit. Les coûts sont alors reportés sur d'autres politiques publiques et sur l'ensemble de la collectivité.

L'organisation en réseau : un outil de rationalisation

Le réseau est, en soi, un outil de rationalisation de premier ordre. Sa coordination joue un rôle de facilitation pour les 9 asbl, permettant d'éviter les redondances, d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières, de mutualiser les méthodes et expériences de terrain, évitant ainsi à chaque association de devoir déployer des moyens propres et puisse consacrer l'essentiel de ses moyens à l'accompagnement des ménages bruxellois.

Dans sa lettre ouverte du 4 juin, le secteur des associations œuvrant à l'insertion par le logement (AIPL) pointait l'extrême fragilité des associations suite à l'absence de gouvernement puis à l'incertitude actuelle qui perdure. Le Réseau Habitat vit une situation très comparable. Notre subside représente un montant total de 2.238.200 euros et il permet de financer 28,43 ETP. Aujourd'hui, un tiers de nos effectifs est en préavis, plusieurs licenciements ont déjà eu lieu ou sont imminents.

A la rentrée, les services aux Bruxelloises et Bruxellois risquent dès lors d'être suspendus ou supprimés dans certaines communes dans lesquelles le Réseau Habitat est actif.

Nous demandons donc au gouvernement de prendre position en urgence sur les subsides de l'année 2026 et d'assurer la pérennité de l'outil Réseau Habitat à la fois dans ses moyens et dans son positionnement unique afin de conserver :

- L'essentielle proximité entre associations et terrain (habitants, acteurs locaux) ;
- Un outil efficace de soutien aux ménages précaires, au fonctionnement « rationalisé » depuis de très nombreuses années ;
- Un laboratoire d'innovation constante ancré dans le terrain ;
- Le rôle précieux d'une interface entre les pouvoirs publics et les citoyens ;
- Un réseau d'acteurs-clés dans l'application de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD).

Les associations du Réseau Habitat :

- Buurthuis Bonnevie Maison de quartier
- CAFA
- Centre de Rénovation Urbaine
- Convivence – Samenleven
- Fabrik
- SoHab
- La Rue
- RenovaS
- Une Maison en Plus

Contact :

Marilène De Mol, Coordination du Réseau Habitat | mdemol@reseauhabitat.be | 0473/83.03.99